

# CHAPITRE 8 – Séances 8 et 9

## Les états de synthèse

### Introduction

#### Systeme d'information comptable

- Information des parties prenantes
  - Obligation (art. L123-12 c. com.)
    - ✦ d'enregistrer les mouvements affectant le patrimoine
    - ✦ de contrôler le patrimoine en quantité et valeur par inventaire annuel
    - ✦ d'établir les comptes annuels : bilan, compte de résultat, annexe
- Enregistrement des opérations
  - dans le journal par ordre chronologique (jour après jour)
  - dans le grand livre selon une logique thématique (par numéro de compte)
  - dans la balance (soldes par compte)

#### Quels sont les 3 documents obligatoires ?

- Bilan
- Compte de résultat
- annexe

# Chapitre 8

## Introduction



- Reprise des soldes de chaque compte dans la **balance**
  - Document utile à la gestion, mais non obligatoire
  - Base de travail pour l'établissement des documents de synthèse

N° compte	Libellé	Mouvements de la période		Soldes de la période	
		Total Débit	Total Crédit	Solde Débiteur	Solde Créditeur
101	Capital		5 000		5 000
512	Banque	25 200	18 500	6 700	
.					
.					
.					
	<b>TOTAL</b>	<b>Total débit</b>	<b>Total crédit</b>	<b>Total soldes débiteurs</b>	<b>Total soldes créditeurs</b>
		<b>Total Débit = Total Crédit</b>		<b>Soldes Débiteurs = Soldes Créditeurs</b>	

# Chapitre 8

## Section 1 Règles d'établissement et systèmes



### A. Les règles d'établissement

- Présentation du bilan et du compte de résultat sous forme de tableau ou de liste
- Les documents sont détaillés en rubriques et en postes
  - La nature et le nombre des rubriques et des postes dépendent du modèle et du système retenus : systèmes abrégé ou de base (cf slide suivant)
  - Chaque poste fournit une information sur le montant de l'exercice (N) et celui de l'exercice précédent (N-1)
    - ✦ Exemple au compte de résultat :
      - Vente de marchandises : 1 500 000 (N)    1 750 000 (N-1)
  - Chaque poste correspond à un compte ou un ensemble de comptes (regroupement)
    - ✦ Exemple au bilan : conformément au modèle abrégé, le poste « Stocks et en-cours » :
      - « autres que marchandises » regroupe les comptes 31, 33, 34 et 35
      - « marchandises » : ne regroupe que le compte 37
  - La présentation des montants peut se faire en négligeant les centimes

64220 Leurs obligations d'établissement des comptes annuels dépendent de l'atteinte ou non de certains seuils définis par l'[article D 123-200 du Code de commerce](#) (modifié par le décret 2024-152 du 28-2-2024 pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024) pour le bilan, le chiffre d'affaires et le nombre de salariés. Elles peuvent être résumées de la manière suivante :



M.A.J

Pour les exercices auxquels est appliqué le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers :

- Le bilan et le compte de résultat sont présentés par référence aux deux systèmes du PCG, c'à d **le système de base** et **le système abrégé**
- L'ancien système développé est désormais supprimé
- L'utilisation des 2 systèmes applicables diffère selon la taille de l'entreprise
- **Système de base** : comporte les dispositions minimales de la comptabilité que doivent tenir **les entreprises de moyenne** ou **de grande dimension**
- **Système abrégé** : correspond à une présentation simplifiée des comptes annuels que doivent tenir **les petites entreprises** et a fortiori les **microentreprises**

	Bilan et compte de résultat	Annexe
<p><b>Microentreprises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- total bilan <sup>(1)</sup> ≤ 450 000 ;</li> <li>- total chiffre d'affaires net <sup>(2)</sup> ≤ 900 000 € ;</li> <li>- salariés <sup>(3)</sup> ≤ 10.</li> </ul> <p>Pour plus de détails, voir I. ci-après.</p>	Simplifiés (C. com. art. L 123-16) <sup>(4)</sup>	Dispense (C. com. art. L 123-16-1) <sup>(5)</sup>
<p><b>Petites entreprises :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- total bilan <sup>(1)</sup> ≤ 7,5 M€ ;</li> <li>- total chiffre d'affaires net <sup>(2)</sup> ≤ 15 M€ ;</li> <li>- salariés <sup>(3)</sup> ≤ 50.</li> </ul> <p>Pour plus de détails, voir II. ci-après.</p>	Simplifiés (C. com. art. L 123-16)	Simplifiée (C. com. art. L 123-16) ou abrégée (C. com. art. L 123-25) <sup>(6)</sup>
<p><b>Moyennes entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- total bilan <sup>(1)</sup> ≤ 25 M€ ;</li> <li>- total chiffre d'affaires net <sup>(2)</sup> ≤ 50 M€ ;</li> <li>- salariés <sup>(3)</sup> ≤ 250.</li> </ul> <p>Pour plus de détails, voir III. ci-après.</p>	Compte de résultat : simplifié (C. com. art. L 123-16) Bilan : de base <sup>(8)</sup>	De base ou abrégée <sup>(6)</sup>
<p><b>Entreprises dépassant deux des trois seuils suivants <sup>(7)</sup> :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- total bilan <sup>(1)</sup> &gt; 25 M€ ;</li> <li>- total chiffre d'affaires net <sup>(2)</sup> &gt; 50 M€ ;</li> <li>- salariés <sup>(3)</sup> &gt; 250.</li> </ul>	De base	De base ou abrégée <sup>(8)</sup>

# Chapitre 8

## Section 2 Etats financiers du modèle abrégé



- Bilan et compte de résultat

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut (a)	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	109		X	X
Frais d'établissement (II)	201	2801, 2901	X	X
Immobilisations incorporelles	203, 205, 206, 207, 208, 232, 237	2803, 2903, 2805, 2905, 2806, 2906, 2807, 2907, 2808, 2908, 2932		
Immobilisations corporelles	211, 212, 213, 214, 215, 218, 231, 238	2911, 2812, 2912, 2813, 2913, 2814, 2914, 2815, 2915, 2818, 2918, 2931		
Immobilisations financières <sup>(1)</sup>	261, 262, 266, 267, 268, 271, 272, 273, 274, 275, 2761, 27682, 27684, 27685, 27688, 277	2961, 2962, 2966, 2967, 2968, 2971, 2972, 2973, 2974, 2975, 2976		
<b>Total de l'actif immobilisé (III)</b>	X	X	X	X
Stocks et en-cours	31, 32, 33, 34, 35, 37	391, 392, 393, 394, 395, 397		
Avances et acomptes versés sur commande	4091			
Créances Clients et comptes rattachés <sup>(2)</sup>	411, 413, 416, 418	491		
Autres créances <sup>(2)</sup>	409 (sauf 4091) <sup>(e)</sup> , 425, 439, 44(D), 45(D), 462, 465, 467	495, 496		
Charges constatées d'avance	486			
Valeurs mobilières de placement	50 (sauf 509)	590		
Disponibilités	51D, 53			
<b>Total de l'actif circulant (IV)</b>	X	X	X	X
Comptes de régularisation (V)	169, 474, 476, 481		X	X
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I +</b>	X	X	X	X

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N <sup>(b)</sup></b>	<b>Exercice N-1</b>
Capital	101, 108	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	104	
Écarts de réévaluation et d'équivalence <sup>(g)</sup>	105, 107	
Réserves	106	
Report à nouveau <sup>(h) (i)</sup>	11 <sup>(c)</sup>	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) <sup>(h) (i)</sup>	12 <sup>(c)</sup>	
Subventions d'investissement	13	
Provisions réglementées	14	
<b>Total des capitaux propres (I)</b>	X	X
<b>Provisions (II)</b>	15	X
Emprunts et dettes assimilées	16 (sauf 169), 17, 51C	
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	4191	
Fournisseurs et comptes rattachés	401, 403, 4081, 4088 <sup>(d)</sup>	
Autres dettes	269, 279, 404, 405, 4084, 4088 <sup>(d)</sup> , 419 (sauf 4191) <sup>(f)</sup> , 42 (sauf 425), 43 (sauf 439), 44C, 45C, 464, 468, 509	
Produits constatés d'avance	487	
<b>Total des dettes <sup>(3)</sup> (III)</b>	X	X
<b>Comptes de régularisation (IV)</b>	475, 477	X
<b>TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	X	X

	Exercice N*		Exercice N-1*
	(a)	(b)	
<b>Produits d'exploitation :</b>			
Montant net du chiffre d'affaires	701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, (709)		
Autres produits <sup>(1)</sup>	71 <sup>(c)</sup> , 72, 74, 75 (sauf 755), 781		
Total des produits d'exploitation (I)	X		X
<b>Charges d'exploitation <sup>(h)</sup> :</b>			
Achats et autres charges externes <sup>(2)</sup>		601, 602, 603 <sup>(d)</sup> <sup>(g)</sup> , 604, 605, 606, 607, 608, (609), 61 (sauf 619), (619), 62 (sauf 629), (629)	
Impôts, taxes et versements assimilés		63	
Salaires		641, 648 <sup>(e)</sup> , (649 <sup>(f)</sup> )	
Cotisations sociales		645, 647, 648 <sup>(e)</sup> , (649 <sup>(f)</sup> )	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		6811, 6816, 6817	
Dotations aux provisions		6815	
Autres charges		65 (sauf 655)	
Total des charges d'exploitation (II)	X		X
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun (III)</b>	755	655	
<b>Produits financiers :</b>			
De participation	761		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	762, 764		
Autres intérêts et produits assimilés	763, 765		

Reprises sur dépréciations et provisions	786		
Différences positives de change	766		
Produits des cessions d'immobilisations financières	7671, 7672		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	7673, 7674		
Total des produits financiers (IV)			
<b>Charges financières :</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		686	
Intérêts et charges assimilées		661, 664, 665	
Différences négatives de change		666	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		6671, 6672	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		6673, 6674	
Total des charges financières (V)			
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)</b>			
<b>3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + /- III + IV - V)</b>			
Produits exceptionnels (VI)	77, 787		
Charges exceptionnelles (VII)		67, 687	
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)</b>			
Participations des salariés aux résultats (VIII)		691	
Impôts sur les bénéfices (IX)			
<b>BÉNÉFICE ou PERTE (I - II + /- III + IV - V + VI - VII - VIII - IX)</b>			

## En synthèse :

- Etapes chronologiques :
  - La comptabilisation au Journal
    - ✦ de manière chronologique + écriture de déclaration de TVA, càd détermination de la TVA à décaisser ou du crédit de TVA
  - L'élaboration du Grand Livre
    - ✦ Ouvrez autant de comptes en T que nécessaire
  - L'élaboration de la Balance
    - ✦ Vérifiez qu'elle soit équilibrée
  - Détermination du résultat
    - ✦ Ecriture au journal
    - ✦ Ajustement des comptes en T (Comptes de charges et de produits soldés)
  - L'élaboration du Compte de Résultat
    - ✦ Déterminez le bénéfice ou la perte via le calcul de la différence entre le Total des produits et le Total des charges
  - L'élaboration du Bilan
    - ✦ Vous devez reporter le bénéfice ou la perte dans les capitaux propres sur la ligne « résultat de l'exercice »
    - ✦ En cas de perte : vous devez la faire apparaître avec le signe (-) ou entre parenthèses. Cette perte vient ainsi en diminution du montant des capitaux propres
    - ✦ Le Total de l'actif du bilan doit être égal au total du passif

# Cas THOR

	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
101. Capital		217 890
164. Emprunts auprès des établissements de crédit		80 000
2154. Installations techniques, matériels et outillages industriels (ITMOI)	423 750	
28154. Amortissements ITMOI		204 000
37. Stocks de marchandises	37 625	
401. Fournisseurs		68 615
411. Clients	41 534	
4455. TVA à décaisser		14 551
512. Banque	89 864	
530. Caisse	1 937	
607. Achats de marchandises	234 080	
61. Services extérieurs	84 854	
624. Transport	12 480	
63. Impôts et taxes	15 987	
641. Rémunération du personnel	72 055	
645. Charges de sécurité sociale et de prévoyance	36 025	
66. Charges financières	8 740	
67. Charges exceptionnelles	3 400	
681. Dotations aux amortissements – Charges d'exploitation	35 700	
707. Vente de marchandises		484 970
76. Produits financiers		1 512
77. Produits exceptionnels		26 493
Total	1 098 031	1 098 031

## Travail à faire :

En référence à la balance THOR présentée sur cette diapositive, présentez les états financiers de cette société.

## Rappel :

L'équilibre de la balance permet de vérifier qu'un grand nombre d'erreurs a été évité. Certaines erreurs peuvent néanmoins subsister et se compenser.

## Méthode :

Il suffit de reporter les soldes :  
 . des comptes 6 à 7 sur les lignes concernées du compte de résultat

*Vous déterminez ainsi le Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) par la différence entre le Total des Produits et le Total des Charges*

. des classes 1 à 5 sur les lignes concernées du bilan

*Le bilan doit être équilibré*

101. Capital		217 890
164. Emprunts auprès des établissements de crédit		80 000
2154. Installations techniques, matériels et outillages industriels (ITMOI)	423 750	
28154. Amortissements ITMOI		204 000
37. Stocks de marchandises	37 625	
401. Fournisseurs		68 615
411. Clients	41 534	
4455. TVA à décaisser		14 551
512. Banque	89 864	
530. Caisse	1 937	
607. Achats de marchandises	234 080	
61. Services extérieurs	84 854	
624. Transport	12 480	
63. Impôts et taxes	15 987	
641. Rémunération du personnel	72 055	
645. Charges de sécurité sociale et de prévoyance	36 025	
66. Charges financières	8 740	
67. Charges exceptionnelles	3 400	
681. Dotations aux amortissements – Charges d'exploitation	35 700	
707. Vente de marchandises		484 970
76. Produits financiers		1 512
77. Produits exceptionnels		26 493
Total	1 098 031	1 098 031

## CAS BILCRAN : balance après inventaire / Travail à faire : Elaboration des Etats financiers

		TOTAL DEBIT	TOTAL CREDIT	SOLDE DEBITEUR	SOLDE CREDITEUR
101	Capital individuel		200 000		200 000
151	Provision pour risques		20 000		20 000
206	Droit au bail	36 000		36 000	
207	Fonds commercial	40 000		40 000	
215	Installations techniques, matériels et outillages industriels	27 500		27 500	
218	Autres immobilisations corporelles	55 000		55 000	
270	Immobilisations financières	28 750		28 750	
2815	Amortissements des ITMOI		8 250		8 250
2818	Amortissement des autres immob corporelles		22 000		22 000
320	Stocks autres approvisionnements (stock final)	17 300		17 300	
370	Stocks de marchandises (stock final)	71 700		71 700	
397	Dépréciation du stock de marchandises		10 500		10 500
401	Fournisseurs	81 450	139 250		57 800
411	Clients	129 420	48 120	81 300	
491	Dépréciation des créances clients		18 000		18 000
430	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	63 840	69 160		5 320
440	Etat et autres collectivités publiques	41 790	45 770		3 980
512	Banque	147 380	124 750	22 630	
530	Caisse	48 175	43 835	4 340	

**Suite Balance Bilcran**

		TOTAL DEBIT	TOTAL CREDIT	S. DEBITEUR	S. CREDITEUR
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	116 950		116 950	
606	Achats non stockés de matières et de fournitures	24 750		24 750	
607	Achats de marchandises	566 620	3 570	563 050	
610	Services extérieurs	16 500		16 500	
620	Autres services extérieurs	13 275	375	12 900	
630	Impôts, taxes et versements assimilés	47 000		47 000	
641	Rémunérations du personnel	124 000		124 000	
645	Charges S.S. et régime de prévoyance	61 000		61 000	
660	Charges financières	5 800		5 800	
670	Charges exceptionnelles	2 480		2 480	
681	D.A.D.P. Charges d'exploitation	30 250		30 250	
707	Vente de marchandises	5 480	1 043 430		1 037 950
760	Produits financiers		3 800		3 800
770	Produits exceptionnels		1 600		1 600
		<b>1 802 410</b>	<b>1 802 410</b>	<b>1 389 200</b>	<b>1 389 200</b>

## La société DUBLIN

SARL familiale dont l'activité principale est le négoce (achat/vente) de bois, est créée le 1/1/N par un apport en numéraire (càd en €) de 80 000 € constituant le capital social de la société. Au cours du premier trimestre N un ensemble d'opérations est réalisé dont :

- 3/1/N Acquisition d'une machine outil montant HT 18 500 €, paiement comptant (factA1)
- 5/2/N Souscription d'un emprunt (N3) pour acquérir un brevet, d'un montant de 10 000 €, virés immédiatement sur le compte
- 7/2/N Achat du brevet 10 000 €HT, règlement comptant par virement VI1
- 9/2/N Retrait de 500 € à la banque pour alimenter la caisse
- 8/3/N Achat d'un lot de bois exotique à un importateur sétois pour un total de 5 540 €HT, règlement à crédit au 15/4/N. Frais de transport 200 €HT (facture N°A2)
- 9/3/N Achat de ramettes de papier (achat stocké) pour 350 €HT, règlement comptant par chèque (N°22)
- 10/3/N Retour de 100 €HT de ramettes de papier, obtention d'une remise de 2% sur le reste de la commande, enregistrement de l'avoir correspondant (Avoir N°2)
- 11/3/N Achat de timbres fiscaux pour un total de 150 € en espèces
- 15/3/N Vente de planches de bois à la société TECKSTYL, montant 13 000 €HT, règlement à 30 jours, transport forfaitaire 150 €HT
- 16/03/N La société Dublin décide d'accorder une ristourne de 2 % à un client qui vient d'atteindre un montant cumulé de commandes de 50 000 € HT. Un avoir de 1000 €HT lui est envoyé ce jour

Enregistrer ces opérations au journal de la société Dublin y compris le calcul et l'enregistrement de la TVA à la fin du trimestre. Etablir le grand livre, puis la balance au 31 mars N, le compte de résultat au 31 mars N et le bilan au 31 mars N en prenant en compte les informations complémentaires suivantes (supposées déjà comptabilisées au journal) :

- Rémunération du personnel 8 000 € (salaire brut) et cotisations sociales salariales 2 000 €
- Cotisations sociales patronales 4 800 €
- Dettes envers les organismes sociaux : URSSAF 4 500 € et envers les autres organismes sociaux 2300 €